

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	12	2	13

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de juin,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **23 juin 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Virginie BACLET (pouvoir à Catherine THOINON), Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Aurélien SICARD, Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : **DEL.2023.06.28.03**

OBJET : Réhabilitation d'un bâtiment au Domaine de Thol par le Syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents (SR3A) – Etude de faisabilité.

Monsieur le Maire expose le projet du Syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents qui envisage la réhabilitation du bâtiment central du Domaine de Thol pour y établir son siège.

Préalablement à la conclusion d'un bail emphytéotique avec le Syndicat si le conseil municipal l'accepte, une étude de faisabilité a été commandée par le Syndicat au cabinet Art'Bel afin de chiffrer la réalisation du projet.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour (M. Alain SICARD n'a pas pris part au vote en son nom propre) :

- Autorise le Syndicat de la Rivière d'Ain aval et de ses affluents à engager une étude de faisabilité pour l'aménagement du bâtiment central du Domaine de Thol en locaux administratifs.
- Précise que l'ensemble des coûts liés à cette étude sera supporté par ledit syndicat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

